

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Location de navires
Port concerné : Vieux – Port / MUCEM
Référence dossier : MEC02-2024-VP

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Développement des ports de plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Exploitation de quatre (4) postes à flot et d'un conteneur partagé pour une activité de **location de navires saisonnière**.

Lieu d'exécution :

Vieux-Port, mise à disposition de quatre (4) postes à flot (8m x 3m) pour une surface totale de 96 m² et d'un conteneur partagé pour une surface de 3,75 m².

Localisation parcelle :

- 1) Quai MUCEM poste J4 06
- 2) Quai MUCEM poste J4 07
- 3) Quai MUCEM poste J4 08
- 4) Quai MUCEM poste J4 09
- 5) Quai MUCEM conteneur

Pour chaque poste à flot, les dimensions des quatre (4) navires devront impérativement chacun respecter les caractéristiques suivantes :

- Les dimensions de chaque navire semi-rigide ne pourront être supérieures à **8 mètres de longueur et 2,90 mètres de largeur**
- Les dimensions de chaque navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **8 mètres de longueur et 2,60 mètres de largeur**

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

() Le **Dossier de consultation** comprend principalement :*

- *Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.*
- *L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.*
- *L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

Dépôt du dossier de consultation :

Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **20/03/2024** à 18h00 terme de rigueur